



Parc national
des Écrins

Appel à DON

« Un paradis sauvage fait pour le bonheur des hommes, des fleurs et des bêtes. Ici, on marche, on grimpe, on respire, on regarde, on écoute le silence, on entend vivre la nature en toute liberté. » - Gaston Rebuffat, Le Massif des Écrins

En choisissant de donner

pour un domaine particulier de l'action du Parc national ou bien pour l'ensemble de ses missions en faveur de l'environnement,
vous participez à la protection de toutes ses richesses et à leur mise en valeur !

• Préservation de la faune et de la flore

Le Parc national réalise de nombreux suivis pour connaître et comprendre le fonctionnement de différents milieux et les impacts du changement climatique. Il met en place des mesures de protection et de gestion pour garantir la pérennité de ce patrimoine naturel.

• Education à l'environnement

Faire connaître les richesses du territoire et sensibiliser à leur respect... Le Parc national des Écrins accueille chaque année plus de 200 000 visiteurs dans ses centres d'accueil et propose de nombreuses animations auprès des écoles.

• Entretien du réseau de sentiers

Plus de 700 km de sentiers sont entretenus pour répondre à l'attente des visiteurs et permettre la découverte du massif, des vallées agricoles aux espaces sauvages de la haute montagne.

OUI !

Je souhaite faire un don au Parc national des Ecrins.

Mon don est de :€

NOM : Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Email (facultatif) :



Coupon et don (par chèque, à l'ordre de Parc national des Ecrins) à renvoyer à :

**Parc national des Ecrins
Secrétariat Général
Domaine de Charance
05000 GAP**

Le paiement par carte bancaire est
aussi possible en ligne sur

ecrins-parcnational.fr



Je veux soutenir l'action du Parc pour

- ☐ la préservation de la faune et de la flore
- ☐ l'entretien du réseau de sentiers
- ☐ l'éducation à l'environnement
- ☐ toute action de préservation de l'environnement à l'initiative du Parc national

**Je veux rester connecté et m'abonner
à la newsletter du Parc**

☐ oui ☐ non



Réduction d'impôt sur le revenu

Pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66%. Par exemple, pour 100 € versés, cela vous « coûte » finalement 34 € (66 € de réduction d'impôt sur le revenu). **Pour les entreprises**, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60%. Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu établi au nom et à l'adresse indiqués.

Respect de votre vie privée

Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit, contactez-nous par mail (dons@ecrins-parcnational.fr) ou par courrier.